

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 16
Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 22

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 11

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 30 juin 2022

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 30 juin 2022

Pièce jointe : procès-verbal de la séance du CA du 30 juin 2022

Acte transmis aux autorités de tutelle le11 OCT...2022		Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022	
Le Directeur de l'INSA Strasbourg		Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg	
			
Romuald BONÉ		Bruno FYOT	

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Objet : Élection d'un représentant du collège n°1 à la section disciplinaire de l'INSA Strasbourg compétente à l'égard des enseignants

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu les résultats des élections du 13 septembre 2022 portant renouvellement d'un siège de représentant des professeurs des universités au sein du conseil d'administration,

Vu l'appel à candidatures lancé le 6 septembre 2022,

Afin de compléter la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants, au sein duquel un siège de représentant de sexe féminin du collège n°1 est à pourvoir :

Suite à l'appel à candidatures lancé le 6 septembre 2022, est candidate : Mme Florence Rudolf.

Résultat du vote :

Nombre de PU au conseil d'administration : 3	
Nombre de votants : 3	
Dont présents : 3	Dont représentés : 0
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0	
Nombre de suffrages exprimés : 3	
Nombre de voix attribuées à Mme Rudolf : 3	

Mme Florence Rudolf est élue membre de la section disciplinaire de l'INSA Strasbourg compétente à l'égard des enseignants.

Acte transmis aux autorités de tutelle le1..1..OCT..2022	Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Bruno FYOT

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

**Objet : Élection d'un représentant du collège n°1 à la section disciplinaire de l'INSA Strasbourg
compétente à l'égard des usagers**

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

*Vu les résultats des élections du 13 septembre 2022 portant renouvellement d'un siège de représentant des
professeurs des universités au sein du conseil d'administration,*

Vu l'appel à candidatures lancé le 6 septembre 2022,

Afin de compléter la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, au sein duquel un siège de
représentant de sexe féminin du collège n°1 est à pourvoir :

Suite à l'appel à candidatures lancé le 6 septembre 2022, est candidate : Mme Florence Rudolf.

Résultat du vote :

Nombre de PU au conseil d'administration : 3	
Nombre de votants : 3	
Dont présents : 3	Dont représentés : 0
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0	
Nombre de suffrages exprimés : 3	
Nombre de voix attribuées à Mme Rudolf : 3	

**Mme Florence Rudolf est élue membre de la section disciplinaire de l'INSA Strasbourg compétente à
l'égard des usagers.**

Acte transmis aux autorités de tutelle le1.1.OCT..2022

Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 17

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Objet : Lettre d'orientation budgétaire 2023

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITÉ :

- la lettre d'orientation budgétaire de l'INSA Strasbourg pour l'année 2023.

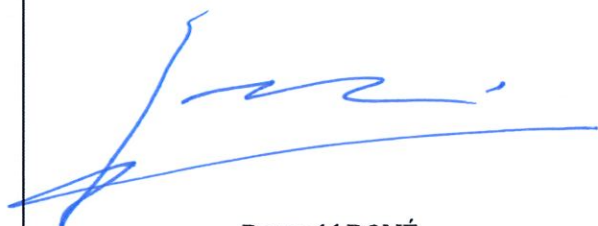
Pièce jointe : lettre d'orientation budgétaire 2023

Acte transmis aux autorités de tutelle le 11 OCT. 2022

Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 18

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Objet : **Budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2022**

Vu le code de l'éducation,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

189,27 ETPT sous plafond et 67,73 ETPT hors plafond

29 629 426 € d'autorisations d'engagement :

20 395 129 € personnel

4 077 997 € fonctionnement

5 156 300 € investissement

33 895 240 de crédits de paiement :

20 395 129 € personnel

4 170 765 € fonctionnement

9 329 346 € investissement

31 560 330 € de prévision de recettes

2 334 910 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

1 720 210 € de variation de trésorerie (prélèvement)

138 336 € de résultat patrimonial déficitaire

917 905 € de capacité d'autofinancement

806 008 € de prélèvement sur le fonds de roulement

Pièce jointe : budget rectificatif n°2 de l'exercice 2022

Acte transmis aux autorités de tutelle le11 OCT...2022 Le Directeur de l'INSA Strasbourg  Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg  Bruno FYOT
---	---

Acte n° 63 / 2022

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 18

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Objet : **Modification de certains des tarifs de l'INSA Strasbourg pour l'année 2022-2023**

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

➤ la modification :

- des tarifs de location de salles pour l'année 2022-2023 ;
- des taux de prélèvement au titre des frais d'infrastructure et de gestion de l'INSA Strasbourg.

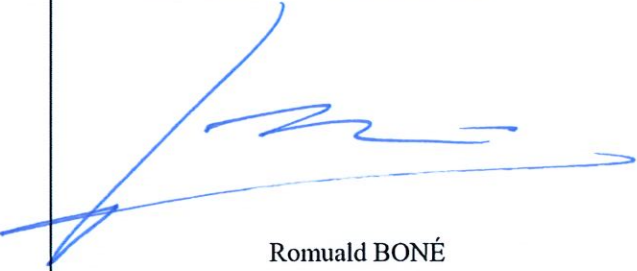
Pièces jointes : tarifs de location de salles 2022-2023 et taux de prélèvement modifiés

Acte transmis aux autorités de tutelle le **11 OCT. 2022**

Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg


Romuald BONÉ


Bruno FYOT

Affichage et mise en ligne le :

11 OCT. 2022

Acte n° 64 / 2022

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 17

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Objet : Demande d'accréditation – Commission des Titres d'Ingénieur (CTI)

*Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.642-1,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- le rapport d'autoévaluation CTI de l'INSA Strasbourg.

Pièce jointe : rapport d'autoévaluation CTI

Acte transmis aux autorités de tutelle le11 OCT. 2022

Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 15

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 21

Pour : 8

Contre : 7

Abstention : 6

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Objet : Modification du calendrier d'ouverture de l'INSA Strasbourg pour l'année 2022-2023

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis rendu par le comité technique en sa séance du 3 octobre 2022,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- les modifications apportées au calendrier d'ouverture de l'INSA Strasbourg pour l'année 2022-2023 :
 - fermeture de l'école pendant toute la période des congés de fin d'année avec annulation des 3 jours d'ouverture initialement prévus ;
 - fermeture de l'école pendant la semaine de congés de février 2023, anticipée de deux jours c'est-à-dire entre le mercredi 15 février au soir et le lundi 27 février au matin ;
 - le télétravail ne sera autorisé pendant les périodes de fermeture qu'à des personnes (enseignants ou BIATSS) spécifiquement autorisées en raison de contraintes professionnelles. Les 3 demi-journées de cours (4 demi-journées pour certaines classes d'apprentis) des 16 et 17 février seront remplacées éventuellement le jeudi après-midi ou le samedi matin.

Pièce jointe : présentation des modifications du régime d'ouverture / fermeture

Acte transmis aux autorités de tutelle le 11 OCT. 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 13

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 19

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Objet : Modification du règlement intérieur de la bibliothèque de l'INSA Strasbourg

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis favorable rendu par le conseil des études en sa séance du 29 septembre 2022,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- les modifications apportées au règlement intérieur de la bibliothèque de l'INSA Strasbourg.

Pièce jointe : règlement intérieur de la bibliothèque modifié

Acte transmis aux autorités de tutelle le 11 OCT. 2022		Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022	
Le Directeur de l'INSA Strasbourg		Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg	
			
Romuald BONÉ		Bruno FYOT	

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 13

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Objet : Modification de la délégation du conseil d'administration au Directeur

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- les modifications apportées à l'actuelle délégation du conseil d'administration au Directeur de l'INSA Strasbourg telles que proposées dans le document annexé.

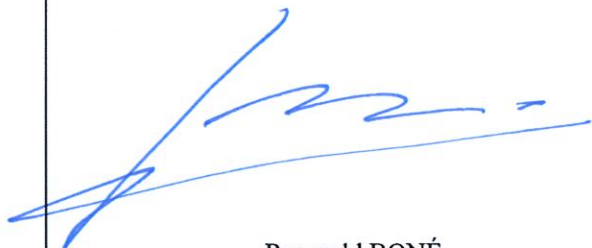
Pièce jointe : délégation modifiée

Acte transmis aux autorités de tutelle le11 OCT. 2022

Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 13

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 19

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Objet : Grilles de formation complémentaires

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis favorable rendu par le conseil des études en sa séance du 29 septembre 2022,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- les grilles de formations suivantes pour l'année universitaire 2022-2023 :
- grilles de formation (rectificatives) FIPGE 2022-2023, sous réserve de la modification suivante : grille FIPGE3, compétences transversales LV Anglais et LV Allemand Stg. FC Coef de l'EC, remplacer « 1 » par « 1,5 » ;
 - grille de formation Génie civil et énergétique I4 ;
 - grille de formation Génie civil 5 – Master PAIP parcours MNA 2022-2023.

Pièces jointes : grilles de formation

Acte transmis aux autorités de tutelle le1..1...OCT...2022

Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 13

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 19

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Objet : Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil scientifique en sa séance du 15 septembre 2022,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- la souscription de l'INSA Strasbourg à la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche.

Pièce jointe : Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche

Acte transmis aux autorités de tutelle le11 OCT. 2022

Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 13

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Objet : Revalorisation de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) et modification du tableau indemnitaire de l'INSA Strasbourg en résultant

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le comité technique en sa séance du 22 septembre 2022,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- la revalorisation de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) et la modification du tableau indemnitaire de l'INSA Strasbourg en résultant.

Pièces jointes : simulation IFSE BIATSS, tableau RIFSEEP 2021 pour mémoire et tableau RIFSEEP 2022 : proposition d'actualisation

Acte transmis aux autorités de tutelle le11 OCT. 2022

Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 13

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 19

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Objet : Procédure de déclaration préalable à l'exercice d'une activité accessoire

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis favorable rendu par le comité technique en sa séance du 22 septembre 2022,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- la procédure de déclaration préalable à l'exercice d'une activité accessoire.

Pièce jointe : procédure de déclaration préalable à l'exercice d'une activité accessoire

Acte transmis aux autorités de tutelle le11 OCT. 2022

Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 13

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Objet : Référentiel d'équivalences horaires 2022-2023

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le comité technique en sa séance du 22 septembre 2022,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil des études en sa séance du 29 septembre 2022,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- le référentiel d'équivalences horaires de l'INSA Strasbourg applicable pour l'année universitaire 2022-2023.

Pièces jointes : tableaux du référentiel d'équivalences horaires 2022-2023

Acte transmis aux autorités de tutelle le 11 OCT. 2022 Le Directeur de l'INSA Strasbourg  Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg  Bruno FYOT
--	--

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 13

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Objet : Décision fixant les conditions et modalités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales dans le cadre des élections professionnelles de 2022

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le comité technique en sa séance du 22 septembre 2022,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- la décision fixant les conditions et modalités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales dans le cadre des élections professionnelles de 2022.

Pièce jointe : décision fixant les conditions et modalités d'utilisation des TICE par les organisations syndicales dans le cadre des élections professionnelles de 2022

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... 11 OCT. 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 13

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Objet : Protocole d'application – annexe financière COSTIC 2022-2023

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- la conclusion du protocole d'application – annexe financière COSTIC pour l'année universitaire 2022-2023.

Pièce jointe : protocole d'application – annexe financière COSTIC 2022-2023

Acte transmis aux autorités de tutelle le11 OCT. 2022

Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents :

Nombre de représentés :

Nombre de votants :

Pour :

Contre :

Abstention :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Objet : Convention de reversement INSA 2025

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

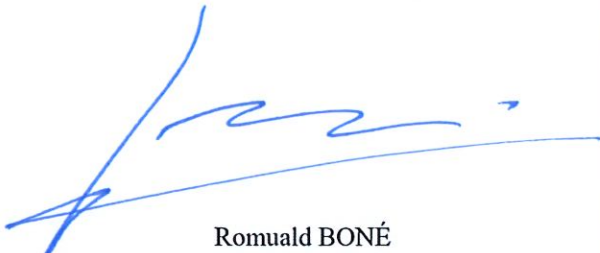
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- la conclusion de la convention de reversement INSA 2025 entre l'INSA Strasbourg et l'INSA Toulouse.

Pièce jointe : convention de reversement INSA 2025

Acte transmis aux autorités de tutelle le11 OCT. 2022	Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents :

Nombre de représentés :

Nombre de votants :

Pour :

Contre :

Abstention :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Objet : Convention d'usage de la solution Pégase

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

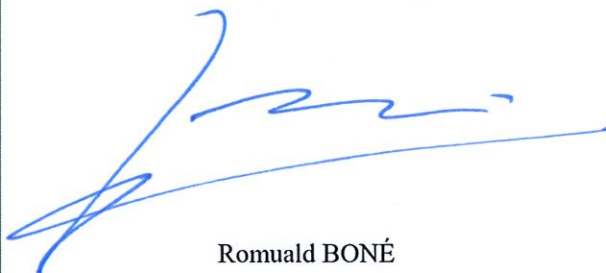
- la conclusion de la convention d'usage de la solution Pégase avec l'association Cocktail.

Pièce jointe : convention d'usage de la solution Pégase

Acte transmis aux autorités de tutelle le11 OCT. 2022

Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 13
Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 19

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Objet : Convention de coopération avec l'Université Saint-Joseph de Beyrouth

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- la conclusion de la convention de coopération avec l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.

Pièce jointe : convention de coopération avec l'Université Saint-Joseph de Beyrouth

Acte transmis aux autorités de tutelle le 11 OCT. 2022	
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022
	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
Romuald BONÉ	 Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 13

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 19

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Objet : Convention de subvention Erasmus+ 2022

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- la conclusion de la convention de subvention Erasmus+ 2022.

Pièce jointe : convention de subvention Erasmus+ 2022

Acte transmis aux autorités de tutelle le 11 OCT. 2022	Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 13
Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 19

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

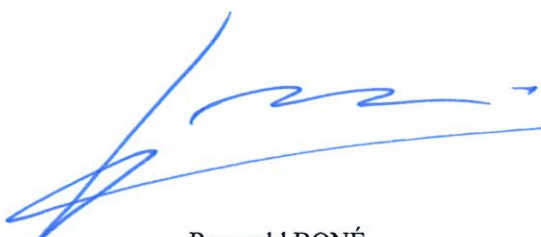
Objet : Convention constitutive du groupement d'intérêt scientifique S.mart

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- la conclusion de la convention constitutive du groupement d'intérêt scientifique S.mart.

Pièce jointe : convention constitutive du groupement d'intérêt scientifique S.mart

Acte transmis aux autorités de tutelle le 11 OCT. 2022	Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2022
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Bruno FYOT